



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

mairie@pigny18.fr

Année scolaire 2024-2025

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE PIGNY

L'accueil périscolaire est un lieu de détente, de socialisation et de jeux qui est placé sous la responsabilité d'un adulte non habilité à contrôler le travail scolaire.

L'accueil périscolaire fonctionne hors période de vacances scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :

	Matin	Soir
Lundi		
Mardi	07h30-09h00	16h25-18h30
Jeudi		
Vendredi		

Dans l'intérêt de tous, il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires.

**L'inscription se fait sur le portail famille INOE :
un élève non inscrit ne pourra pas rester à la garderie.**

Les enfants sont accueillis dans la salle des sports (entre les 2 classes de maternelle) et sont accompagnés par un adulte pour tous les trajets entre l'école et la garderie. Si des mesures sanitaires s'imposaient, la garderie pourrait être délocalisée dans la grande salle des fêtes.

Divers jeux et livres sont proposés aux enfants qui peuvent choisir leurs activités. Ce matériel collectif est sous la responsabilité de chacun et doit être rendu en parfait état.

Pendant la durée de l'accueil, les enfants restent sous le contrôle et la responsabilité d'un adulte qui doit **faire respecter les consignes, régler d'éventuels conflits**.

Les téléphones portables et jouets personnels sont interdits.

Les parents sont prévenus en cas de maladie ou d'accident mais si l'état de santé le nécessite, l'enfant est dirigé vers le Centre Hospitalier Jacques Cœur.

Aucun médicament ne peut être donné pendant l'accueil

Les responsables de l'accueil sont toujours disponibles pour recevoir les parents et apporter un complément d'information.

Participation financière pour l'année 2024-25 (délibération n°2024-004 du 20 janvier 2024) :

Matin	07h30 à 8h10	Tarif forfaitaire	0,99 €
	8h10 à 9h00	Gratuit	- €
Soir	16h25 à 16h50	Gratuit	- €
	Tarif pour la 1ère heure 17h à 17h (goûter compris)		1,99 €
	Puis tarification par demi-heure (maxi 18h30)		0,99 €

Ces tarifs sont susceptibles d'être actualisés en cours d'année scolaire.

Afin de conserver une qualité de vie à ce lieu, les règles élémentaires de respect, de politesse, de courtoisie sont demandées à tous les acteurs (responsables, enfants, parents).

Le Maire,

Patrick RICHARD